

La fonte de la banquise en Arctique : les conséquences géopolitiques

Thomas Gérard

Master en sciences géographiques, orientation « global change »

L'Arctique est une des régions du monde les plus touchées par les changements climatiques, la fonte de la banquise en étant l'illustration la plus connue. L'évolution de l'environnement arctique ouvre la voie à l'exploitation de ressources stratégiques et à de nouvelles routes commerciales. Cette importance stratégique menace encore d'avantage la région.

La fonte de la banquise

L'organisation météorologique mondiale définit la glace de mer comme toute forme de glace qui résulte de la congélation de l'eau de mer. Toute glace formée à partir d'eau non marine, comme les icebergs ou les glaciers continentaux, n'est donc pas considérée comme de la glace de mer.

La glace de mer se forme par un refroidissement de la surface de la mer au contact de l'atmosphère. Ce refroidissement des couches superficielles induit un mouvement de convection dans l'eau qui mène à un refroidissement de la colonne d'eau. Une fois le point de congélation de l'eau salée atteint, des cristaux de glace se forment.

Les particules de glace s'accumulent progressivement à la surface de l'océan. Celles-ci s'agglomèrent sous l'effet du vent et des vagues, formant progressivement une couche de glace. Les collisions de ces différentes pièces de glace forment la banquise telle que nous la connaissons.

L'étendue de la glace de mer varie de façon cyclique avec les saisons : elle est minimale à la fin de l'été (septembre) et maximale à la fin de l'hiver (mars). Cette variation de l'étendue est due aux cycles naturels de fonte et de formation des glaces de mer. En été, la glace de mer fond et seule une partie est toujours présente en septembre. En hiver, la glace de mer se reforme jusqu'au retour des températures estivales. Les glaces qui persistent à la saison des fontes sont les glaces pérennes ou pluriannuelles.

La fonte de la banquise est l'une des illustrations les plus connues du changement climatique. On observe que l'étendue de la glace de mer a diminué quel que soit le mois de l'année et particulièrement en été. La proportion de glace de mer pérenne est de moins en moins importante. Entre 1979 et 2018, la proportion de glace âgée de cinq ans est passée de 30% à 2%. Sur la période 1975-2012, l'épaisseur de la banquise dans le centre de l'Arctique a diminué de 65%. On constate en outre que la saison de fonte commence trois jours plus tôt et finit sept jours plus tard chaque décennie. La fonte de la banquise va se poursuivre au cours du 21^{ème} siècle. Son ampleur dépend de nos émissions futures de gaz à effet de serre.

Conséquences géopolitiques de la fonte de la banquise

La fonte de la banquise a et aura de multiples conséquences sur les écosystèmes, sur l'océan, sur le système climatique en général et également sur la géopolitique de la région.

Contexte et droit de la mer

La fonte de la banquise en Arctique due au changement climatique laisse entrevoir la possible ouverture de nouvelles routes commerciales et l'exploitation de gisements d'hydrocarbures et de minerais. Au vu de ces nouvelles perspectives, beaucoup ont envisagé une course pour le contrôle de l'Arctique. Mais qu'en est-il réellement ?

La convention de Montego Bay (1982) établit les différentes règles sur les espaces maritimes. Tous les états arctiques ont signé et ratifié la convention, à l'exception des États-Unis. Cette convention définit la souveraineté et les droits des états sur base de délimitations géographiques de l'espace maritime.

Ces délimitations géographiques sont définies en fonction d'une ligne de base correspondant à la limite des basses eaux. A partir de cette ligne de base et ce jusqu'à une distance de 12 milles marins s'étend la mer territoriale. Dans sa mer territoriale un pays est souverain des ressources vivantes et minérales de la mer et des fonds marins.

Au-delà des mers territoriales et jusqu'à une distance de 200 milles marins s'étendent les zones économiques exclusives des Etats (ZEE). L'état n'est pas souverain de cette zone mais il y possède des droits d'exploitation des ressources marines et des fonds marins.

Il est possible pour les Etats de revendiquer des droits sur les ressources des fonds marins au-delà des limites de leur ZEE. La convention de Montego Bay reconnaît, en effet, le droit d'exploitation des fonds marins au-delà d'une ZEE sur base d'une délimitation du plateau continental. Un plateau continental est une prolongation du continent sous la mer. Il est donc possible de revendiquer des droits d'exploitation s'il s'avère que son plateau continental s'étend au-delà de sa ZEE.

Course au gisement en arctique ?

La fonte de la banquise, pourrait réduire le coût d'exploitation des gisements d'hydrocarbures mais peut-on réellement parler de course à l'appropriation de ces gisements en Arctique ?

On estime aujourd'hui que 29% des réserves de gaz et 10% des réserves de pétrole pas encore découvertes se trouvent en Arctique. Les réserves sont importantes, mais restent quand même limitées. La fonte de la banquise réduit certes les coûts d'exploitation, mais la viabilité de son exploitation dépend du prix des ressources sur les marchés internationaux. La majeure partie des ressources en hydrocarbures et en minerais se trouvent dans des ZEE non contestées. Seulement 5% des ressources potentielles se trouvent au-delà. Pour toutes ces raisons, il est abusif de parler de course aux gisements. Néanmoins, il y a quand même un intérêt à vouloir étendre ses droits d'exploitation sur la plus grande superficie possible.

Les revendications d'extension des plateaux continentaux reposent principalement sur la dorsale de Lomonossov. Cette chaîne de montagnes sous-marines est convoitée par le Danemark, le Canada et la Russie, qui prétendent tous qu'elle appartient à leur plateau continental et non à la croûte océanique. Ces revendications ont été soumises à la commission des limites du plateau continental. Cette commission, formée de scientifiques, analysera les données fournies par les pays pour appuyer leurs revendications et devra statuer sur l'appartenance de la dorsale à un plateau continental. Leurs décisions rendront légitimes ou non les revendications des états.

Les limites externes des ZEE sont clairement définies par la convention, mais les délimitations des limites entre états voisins le sont moins. Dans ce contexte, des désaccords existent en Arctique (p.ex., entre les États-Unis et le Canada en mer de Beaufort, où d'importantes réserves en hydrocarbures sont possiblement présentes).

Les nouvelles routes maritimes

La réduction de la glace de mer en Arctique allonge la saison navigable et fait renaître l'intérêt pour les routes maritimes qui la traversent : la route du Nord-Est et la route du Nord-Ouest. La route du Nord-Est relie l'Asie à l'Europe en longeant les côtes russes et pourrait être une alternative à la route traditionnelle passant par le Canal de Suez et l'Océan indien. La route du Nord-Ouest relie l'Europe à la côte ouest américaine et pourrait être une alternative à la route traditionnelle qui emprunte le Canal du Panama.

Les routes maritimes passant par l'Arctique sont plus courtes que les routes traditionnelles. Une distance plus courte est synonyme de gain de temps, de livraisons plus rapide, de diminution des coûts liés au personnel navigant... En réduisant la vitesse du navire, il est aussi possible d'économiser sur la consommation en carburant tout en assurant un délai de

livraison similaire à ceux d'aujourd'hui. Les routes évitent aussi le passage par des zones de piraterie et le passage payant par le Canal de Suez et le Canal de Panama.

On peut dès lors imaginer l'engouement qu'il peut y avoir autour de l'utilisation de ces routes de commerces. Mais qu'en est-il réellement aujourd'hui ?

Actuellement, ces routes sont en majeure partie utilisées par un trafic de destination lié aux activités économiques en Arctique. Le trafic de transit lié au commerce international entre les continents, reste limité. Bien que le trafic en Arctique soit en augmentation, c'est surtout le trafic de destination qui est en croissance. On est donc encore loin d'une route de transit à travers le pôle. La faiblesse du trafic de transit s'explique par les risques importants qui persistent malgré la fonte de la banquise. La présence d'icebergs, la variabilité de la couverture de glace, la météo capricieuse, la difficulté de navigation... Tous ces éléments impliquent la souscription d'assurances conséquentes. Le manque d'infrastructures portuaires le long de ces routes et le manque de services de secours jouent également en leur défaveur. De plus, la banquise n'a pas encore suffisamment fondu pour envisager une route commerciale permanente.

Choisir l'Arctique pour naviguer reste difficile en raison de l'accessibilité limitée des bateaux et de l'équilibre entre gains possible et risques encourus. Pour déterminer les perspectives d'utilisation, il faut pouvoir prédire comment vont évoluer les étendues de glace de mer au cours du 21^{ème} siècle. Des études sont en cours pour déterminer l'extension de la glace de mer en fonction de différents scénarios d'émission de CO₂. Il est possible de déterminer la durée d'accessibilité de ces routes en fonction du type de navire. On peut s'attendre à ce que, d'ici la deuxième moitié du 21^{ème} siècle, l'Arctique soit navigable toute l'année.

La route du Nord-Ouest a pour particularité de passer par les eaux territoriales canadiennes. Les États-Unis souhaitent que cette partie de la route soit reconnue comme un détroit international. Les mêmes règles que pour le détroit de Malacca ou d'Ormuz y seraient donc d'application. Le Canada considère que cette demande porte atteinte à sa souveraineté et refuse catégoriquement cette option.

Conclusion

Bien que l'intérêt pour l'Arctique grandisse, la situation n'est pas aussi conflictuelle que l'on pourrait le croire. Il est vrai qu'un océan arctique libéré de sa glace toute l'année pourrait remettre en question l'ordre actuel des choses mais cela ne se produira certainement pas avant la deuxième moitié du 21^{ème} siècle. En attendant, les états arctiques placent calmement leurs pions dans la région.

Ce qui doit davantage nous préoccuper est l'urgence environnementale dans laquelle l'Arctique s'inscrit. La fonte complète de la banquise représenterait une catastrophe écologique et un signe de dérèglement climatique majeur, de nature à perturber complètement l'équilibre de la région. L'augmentation du trafic et l'exploitation des ressources d'hydrocarbures ne ferait qu'augmenter le risque d'accident menaçant davantage encore la région.

L'Arctique illustre parfaitement le conflit entre intérêt économique et intérêt écologique omniprésent dans notre société.

Pour en savoir plus

- Lasserre, F. (2019). La course à l'appropriation des plateaux continentaux arctiques, un mythe à déconstruire. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/arctique/articles-scientifiques/la-course-a-l-arctique-un-mythe>
- IPCC (2019). *Report on the Ocean and Cryosphere in a Changing Climate*, chapitre 3 : Polar regions. <https://www.ipcc.ch/srocc/chapter/chapter-3-2/>